

CARTE BLANCHE

Nos colonnes s'ouvrent à vous... Auteurs, personnalités du monde juridique, figures du barreau... Nous vous laissons la parole.



Jean-Pierre Buyle : « Faire et devenir » : quel avenir pour les avocats ?



• L'Ordre des barreaux francophones et germanophone a été créé il y a 15 ans, sur les cendres de l'Ordre National. Nous avons structuré l'institution en dix départements: accès à la profession et formation, accès au droit et à la justice, communication, confraternité solidaire, déontologie, l'Europe, les droits de l'Homme et l'international, l'informatique, les Marc's et un service d'étude 'innovation et croissance'. Chaque département est dirigé par un des huit administrateurs de l'institution. Il est épaulé par une quinzaine de collaborateurs salariés et 35 commissions, groupes de travail et cellules.

Le Conseil d'administration a proposé à tous les bâtonniers de présenter notre programme d'action des trois années à venir (NDLR: voir encadré ci-contre) dans chacun des 12 conseils de l'Ordre afin de lui donner un éclairage démocratique le plus large possible. Les grandes lignes ont été présentées au public dans les médias et aux autorités lors d'une séance solennelle à l'Académie Royale de Belgique. Ce plan d'action a été adopté à l'unanimité à l'assemblée générale d'Avocats.be ce 14 novembre 2016.

Investir dans l'intelligence artificielle

Nous voulons prioritairement investir dans l'informatique, qu'il s'agisse de l'informatisation de la justice, du développement de la carte professionnelle ou de nouveaux logiciels de gestion des Ordres.

Nous voulons aussi participer à la révolution numérique. Il ne faut pas hésiter à prendre des risques et de mettre à la disposition des avocats une banque de données dotée d'une intelligence artificielle. Une des missions prioritaires et fondamentales des Ordres a toujours été de fournir à ses membres de la documentation et des bibliothèques. Investissons courageusement dans cette mission dès à présent, grâce aux nouvelles technologies de l'information.

J'ai la conviction que l'intelligence artificielle améliorera et facilitera la vie de chaque avocat. L'intelligence artificielle constitue aussi une véritable alternative pour la justice. Même si cette technologie n'est pas en soi une panacée miraculeuse et ne saurait, pour les affaires complexes, se substituer à l'intelligence, la compétence et l'expérience des magistrats, elle est néanmoins capable d'aider un avocat à mieux argumenter et un juge à décider plus rapidement et mieux en phase avec la jurisprudence. C'est d'une justice plus prédictive dont il est question.

Bien sûr ces technologies font peur. Bien sûr, des avocats et des juges sont opposés à ce progrès et nous expliquent que cette technologie tue nos emplois. Ce sont les mêmes qui se sont battus contre la machine à vapeur, les mêmes qui se sont opposés à la révolution des ordinateurs. Nous devons favoriser le partage des données tout en garantissant une protection et une sécurisation des informations personnelles. Mieux nous saisissons les enjeux de l'intelligence artificielle, moins nous aurons à craindre les risques associés à cette technologie.

Nous devons être en mesure d'offrir des nouveaux services en procédant à des investissements productifs. Nous pensons aux outils informatiques qui doivent être une réalité à court terme. Nous croyons résolument au big data. Sans ces projets, une partie de nos avocats sera non point embarquée mais emportée. Créons une vieille team en IT pour innover, pour former nos avocats et chasser aussi les intrus qui braquent sur la toile.

Une assemblée générale plénière a été convoquée en novembre sur les questions informatiques. Une journée sera organisée en décembre à la FEB sur l'« Electrochoc numérique » (NDLR: voir agenda p. 8).

Réussir l'informatisation de la justice

La justice a raté à plusieurs reprises son informatisation. Aujourd'hui que le gouvernement ne considère plus la justice comme une priorité et a réduit ses ressources de 20%, le barreau doit entrer en scène.

Si l'Etat s'est clochardisé, il est incapable de relever le défi de l'informatisation de la justice. C'est donc le barreau qui doit prendre ses responsabilités et nous les avons prises, à la fin de la présidence de Patrick Henry. Nous avons signé un protocole avec le SPF Justice. Je ne dis pas que l'informatisation de la justice, c'est uniquement nous, mais quand même. La justice du XXIe siècle est en route. Nous mettrons en place l'e-deposit, l'e-box, l'e-payment, la gestion informatisée des faillites et des médiations de dettes. Même si je n'exclus pas des retards et des bugs propres à tout projet nouveau de ce type, l'objectif est l'année 2017. Nous financerons ces projets grâce à un fonds spécial dédicacé par les barreaux. Nous rembourserons progressivement les investissements par des redevances minimales liées à l'utilisation de ces services nouveaux. La Belgique ne sera plus la dernière de la classe européenne. AVOCATS.BE est une valeur ajoutée pour l'organisation de la justice.

Innovation et croissance

Au rang de l'innovation et de la croissance, le barreau doit proposer de nouveaux produits. Nous voulons réhabiliter et réenchanter le travail de l'avocat : extension du périmètre, renforcement du rôle de l'avocat dans les actions en réparation collective, promotion de l'avocat délégué en entreprise, du compliance, de l'acte d'avocat exécutif ou de l'acte d'avocat divorce. Des initiatives seront proposées en ce sens. AVOCATS.BE est une valeur ajoutée pour les avocats.

Jean-Pierre Buyle

- Licencié en droit (JCL) et en droit économique (JEB)
- Avocat depuis 1979
- Ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles (2010-2012)
- Président d'AVOCATS.BE

Les dix priorités d'Avocats.be (2016-2019)

A l'occasion de son accession à la présidence d'AVOCATS.BE, le bâtonnier Jean-Pierre Buyle a, au nom du conseil d'administration de l'institution, présenté une déclaration de politique générale (2016-2019) à son assemblée générale.

Dix priorités ont été mises en avant, en exercice de son programme :

- Offrir de nouveaux services au bénéfice de la profession, notamment en matière d'informatique
- Professionnaliser AVOCATS.BE et le métier d'avocat, tant ses conditions d'accès que d'exercice
- Inscrire l'action d'AVOCATS.BE dans une perspective résolument européenne et être une interface proactive vis-à-vis de tous les niveaux de pouvoirs en Belgique
- Mener une réflexion sur l'unité des Ordres, veiller au lien indéfectible entre les Communautés et à la concertation nourrie avec l'OVB
- Défendre sans relâche les valeurs essentielles de la profession : secret professionnel, indépendance, probité, solidarité
- Mettre les jeunes au cœur de nos préoccupations, en leur apportant des opportunités et des valeurs
- Prôner l'accès à la justice et au droit pour tous
- Participer à la mise en œuvre effective de l'informatisation de la justice et au développement d'une justice du XXIe siècle
- Rendre effectif le recours aux modes appropriés de règlement de conflits
- Développer de nouveaux produits et services dans l'intérêt du justiciable